

compagnie d'assurance, une compagnie de chemin de fer, ou toute autre institution commerciale, qui se réunit chaque année, ne songe jamais à se diviser en deux camps. La majorité des actionnaires ne songent pas à imposer ses vues à la minorité, quand les deux diffèrent quelque peu d'opinion sur une question d'affaires. Le principe de la mutualité est tout de suite reconnu dans l'intérêt de la compagnie. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi dans la vie parlementaire ? Est-ce que l'administration des affaires du pays ne l'exige pas ? Ne serait-ce pas agir d'une manière patriotique que de faire pareille chose ?

Est-ce que les deux partis ne feraient pas preuve du plus grand patriotisme en s'unissant pour administrer les affaires du pays. Est-ce que la chose est possible ? Je répondrai dans l'affirmative aux honorables sénateurs, si le parti au pouvoir y consent et veut prendre l'initiative. Permettez-moi de vous citer un exemple. Parlons de cette session-ci du parlement. Si le gouvernement du jour se fût occupé de l'expédition des affaires, suivant le désir du pays, la législation aurait été prête à l'ouverture du parlement. Je ne prétends pas qu'il s'agisse ici d'un cas isolé, parce que nous constatons que les gouvernements précédents ont manifesté la même indifférence, ou la même incapacité à faire face aux exigences du moment. Je dis donc, d'abord, que le gouvernement aurait dû être prêt à discuter ses mesures au commencement de la session. Nous siégeons ici depuis près de six mois. L'autre jour, ou plutôt la semaine dernière, le premier ministre après que la Chambre avait siégé durant six mois, a soumis à la Chambre un programme suffisamment important pour fixer l'attention du parlement pour les prochains six mois, si nous prenons, à l'avenir, autant de temps pour expédier la besogne que nous en avons pris jusqu'ici pour expédier celle dont nous avons disposé. Ce n'est pas la manière de faire les affaires. Il faudra qu'il soit mis fin à de pareils abus, et le parti au pouvoir seul peut les faire cesser. Que voyons-nous relativement à l'examen des comptes publics ? Je crois que dans la Chambre des communes il n'y a pas moins de trois comités qui siègent pour faire des enquêtes sur la mauvaise adminis-

tration des différents départements. Les choses ne devraient pas être faites de cette manière-là. Les comités du parlement ne devraient jamais assumer de pareilles responsabilités. Ils sont absolument incapables de régler efficacement des questions de ce genre. Au lieu de charger un comité du parlement divisé en deux camps comme l'est, par exemple, celui des Comptes publics, de faire une enquête sur les affaires d'un département, au lieu, dis-je, de charger un comité, divisé en deux camps,—l'avocat du gouvernement cherchant à faire de l'obstruction et à empêcher les renseignements demandés d'être communiqués—nous devrions avoir une commission d'enquête bien rémunérée, composée d'hommes nommés par le parlement, qui scruteraient l'administration des départements, et dont les rapports relatifs à leur administration respective auraient la même autorité que le rapport du Vérificateur général relativement aux matières qui relèvent de son département. Est-ce que cela serait irraisonnable ? Je réponds dans la négative, et je dis que ce serait donner au parlement des moyens infiniment plus efficaces que le système qui existe aujourd'hui d'un comité de la Chambre des communes essayant, dans les conditions les plus défavorables, d'obtenir des renseignements qu'il ne peut se procurer. Voilà un moyen qui permettrait de raccourcir les délibérations du parlement. Avec mon très honorable ami, je suis d'avis que l'application du règlement de la clôture n'abrègerait guère la durée de nos sessions. Il est nécessaire aussi de propager l'idée que ce n'est pas en faisant de longs discours que l'on peut travailler à la bonne administration des affaires du pays, et nous devons cesser de croire que les services d'un homme public doivent être mesurés à la longueur des discours qu'il fait sur les différentes questions soumises au parlement. Le public peut protester contre la longueur de nos sessions, mais le public, en exprimant librement son avis sur cette question, pourrait remédier aux abus de ce genre beaucoup plus vite que tout autre système appliqué pour atteindre ce but. Le temps est arrivé où les deux partis doivent s'entendre et ajouter à notre système parlementaire des modes pratiques de faire les affaires et de renoncer à l'idée que les